

LIMOGES METROPOLE
ARRÊTÉ
Le Président de Limoges Métropole
du 12 septembre 2025
Arrêté portant ouverture d'une enquête publique préalable à la déclaration de projet relative au projet d'Ecopôle ASTER emportant mise en compatibilité du PLU du Palais-sur-Vienne
N° 27129

Le Code général des collectivités territoriales :
- article L123-1 et suivants et R123-1 et suivants et L124-1
Le Code de l'environnement :
- les décrets du Conseil communautaire de Limoges Métropole n° 20 du 26-06-23, n° 26 du 26-06-2023, n° 01 du 25-02-2024 et n° 21 du 27-06-2024 relatifs au lancement de la consultation et au bilan affiché.
Le Code de la Santé Publique (CSP) :
- l'article 20 du 26-06-2023 portant sur le projet d'Ecopôle ASTER et sur la mise en compatibilité du PLU de la commune de Palais-sur-Vienne, soumis à évaluation environnementale.
Le Code de l'urbanisme :
- l'article 10 du 26-06-2023 relatif au dossier d'urbanisme.
Le Code de l'équipement :
- l'article 10 du 26-06-2023 relatif au dossier d'urbanisme.
CONSIDÉRANT la nécessité de soumettre à enquête publique la procédure de mise en compatibilité du Plan local d'urbanisme du Palais-sur-Vienne.
CONSIDÉRANT qu'il convient de soumettre la enquête publique la procédure de déclaration de projet relative au projet d'Ecopôle ASTER emportant mise en compatibilité du PLU de la commune de Palais-sur-Vienne, préalablement à son approbation.

ARRÊTÉ
ARTICLE 1. Il y a lieu de procéder à l'enquête publique relative à la déclaration de projet relative au projet d'Ecopôle ASTER, la mise en compatibilité du PLU de la commune de Palais-sur-Vienne.
L'enquête publique sera ouverte du **lundi 8 septembre 2025 à partir de 09h00 au vendredi 7 novembre 2025 à 17h00** sous réserve de prolongation éventuelle, le siège de Limoges Métropole, situé au 18 rue Bernard Palissy, 87000 LIMOGES, sur désignation complémentaire du territoire public.
ARTICLE 2. La décision relative à l'enquête présentée à l'article 1 sera tenue à la disposition du public pendant 12 jours consécutifs du lundi 8 septembre 2025 à partir de 09h00 au vendredi 7 novembre 2025 à 17h00 sur internet et au lieu susvisé.
- Dans les locaux de la mairie du Palais-sur-Vienne, situé au **20 rue Jules Ferry, 87000 Le Palais-sur-Vienne**, pendant les jours et heures d'ouverture sus énoncés au présent, soit du lundi au vendredi de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00, et le samedi de 09h00 à 12h00.

ARRÊTÉ

Arrêté portant ouverture d'une enquête publique préalable à la déclaration de projet relative au projet d'Ecopôle ASTER emportant mise en compatibilité du PLU du Palais-sur-Vienne

1 DOCUMENT - Publié le 12 Septembre 2025

 **27129.pdf**
(.pdf, 205,9 Ko)

 **TÉLÉCHARGER**